

Conférence de Glasgow sur le changement climatique dimanche 31 octobre 2021

La conférence de Glasgow sur le changement climatique s'est ouverte par une minute de silence pour les vies perdues pendant la pandémie de COVID-19. Les discours prononcés lors de la cérémonie d'ouverture ont rappelé la destruction de la pandémie et ont souligné l'importance de cette réunion. Tous les organes ont lancé leurs travaux de fond.

Cérémonie d'ouverture

La présidente de la COP 25, Carolina Schmidt, a rappelé aux délégués que la science n'est pas négociable et que le changement climatique nécessite un changement multisectoriel et transformateur. Elle a souligné l'importance des parties prenantes non-parties dans l'action climatique.

Le président de la COP 26, Alok Sharma, a décrit la contribution du Groupe de travail I (GT I) du Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) au sixième rapport d'évaluation comme étant un signal d'alarme, et a déclaré que la COP 26 « est notre dernier meilleur espoir de maintenir 1,5 °C. à portée de main ».

Susan Aitken, chef du conseil municipal de Glasgow, a exprimé l'espoir de voir Glasgow, en sa qualité de ville post-industrielle ayant adopté un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2030, inspirer les délégués.

La Secrétaire exécutive de la CCNUCC, Patricia Espinosa, a souligné trois priorités : accroître l'ambition, en particulier de la part des membres du Groupe des 20 (G20) ; atteindre les objectifs financiers et mobiliser des milliers de milliards ; et renforcer les mesures d'adaptation. Elle a encouragé l'inclusion de toutes les parties prenantes et de tous les observateurs.

Hoesung Lee, président du GIEC, a qualifié le rapport du GT I de dégrisant et a déclaré que la véritable mesure de l'efficacité des efforts collectifs est l'état du système climatique, dont la science atteste qu'il est en train de se détériorer.

Abdulla Shahid, président de l'Assemblée générale des Nations Unies, a appelé à redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de financement de 100 milliards de dollars à parts égales pour l'atténuation et l'adaptation, en surveillant les objectifs zéro net du secteur privé et en investissant dans les emplois verts.

India Logan-Riley, Ngāti Kahungunu, Aotearoa Nouvelle-Zélande, ont mis en exergue le leadership autochtone et la résistance à l'extraction des combustibles fossiles, et ont souligné la nécessité d'une riposte dé-coloniale au changement climatique, le Nord Global s'engageant à arrêter les émissions et à redistribuer les financements.

Déclarations d'ouverture

La Guinée, au nom du G-77/CHINE, a appelé les pays développés à améliorer leurs objectifs absolus de réduction des émissions à l'échelle de l'économie et à intensifier la fourniture de soutiens, a qualifié le financement climatique de clé du succès à la COP 26, et a souligné la nécessité de concrétiser les engagements pris de longue date en matière de financement climatique, tels que l'objectif de 100 milliards de dollars.

L'UE a déclaré que le groupe « se battra » pour un résultat ambitieux qui fera avancer l'action bien avant 2030. La déléguée a décrit les éléments d'un résultat positif, notamment : des règles solides pour l'article 6 de l'Accord de Paris (approches

coopératives) ; des dispositions-cadres de transparence renforcées ; et un calendrier commun pour les contributions déterminées au niveau national (CDN) de toutes les parties.

La Suisse, au nom du GROUPE D'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), a souligné trois priorités : les règles, les finances et l'ambition. Le délégué a appelé à ce que les règles soient opérationnalisées, non rouvertes, et à ce que la COP 26 lance des efforts pour définir un objectif de financement pour l'après 2025 et assurer l'alignement de tous les flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris.

L'Australie, au nom de l'UMBRELLA GROUP, a souligné comme d'importance critique, entre autres : la finalisation du règlement de Paris, y compris sur les calendriers communs et le cadre de transparence amélioré ; l'avancement des travaux sur l'adaptation ; et l'amélioration de l'action pour les efforts pratiques d'adaptation et de résilience menés localement.

Le Gabon, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a souligné qu'il s'attendait à ce que la résolution sur la prise en compte des besoins et circonstances particuliers de l'Afrique soit atteinte, faisant état des preuves scientifiques de la vulnérabilité du continent. Le délégué a appelé à parvenir à un accord sur la mise en œuvre de l'objectif mondial sur l'adaptation d'ici la COP 27, à conclure les travaux sur le nouvel objectif financier à la COP 27, et à un « paquet de transparence » pour assurer un soutien adéquat aux rapports des pays en développement.

La Bolivie, au nom du GROUPE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX VUES SIMILAIRES (PDVS), a déploré « l'histoire de promesses non tenues » des pays développés, signalant un manque d'ambition dans la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto et le non-respect de l'engagement financier annuel de 100 milliards de dollars. Le délégué a souligné qu'appeler tous les pays à atteindre l'objectif zéro net d'ici 2050, relève de « l'anti-équité » affirmant que les ajustements unilatéraux aux frontières carbone sont discriminatoires.

Antigua-et-Barbuda, au nom de l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS), a appelé à une plate-forme officielle pour faire le point sur l'écart par rapport à l'objectif de 1,5°C, une décision de la COP 26 pour les grandes économies d'éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles d'ici 2023, et un résultat concret à la COP 26 sur le soutien financier pour les pertes et dommages, notant que cela devrait s'ajouter à l'objectif de 100 milliards de dollars. La déléguée a souligné la nécessité d'un financement sous forme de dons pour garantir l'espace budgétaire des pays vulnérables.

Le Pérou, au nom de l'ASSOCIATION INDÉPENDANTE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARABES (AILAC), a exhorté les parties à aborder la crise climatique sur la base de la science. La déléguée a appelé : le G20 à agir selon le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (CBDR-RC) ; à un nouvel objectif de financement collectif ; et à l'opérationnalisation du Réseau de Santiago sur les pertes et dommages.

L'Inde, au nom du BRÉSIL, de l'AFRIQUE DU SUD, de l'INDÉ et de la CHINE (BASIC), a insisté sur le principe du RCMD-RC et sur les circonstances particulières des pays en développement, notamment dans le contexte de la COVID-19. Le délégué a exhorté les pays développés à réduire considérablement leurs émissions et à accroître leur soutien aux pays en développement en matière de financement, de transfert

de technologie et de renforcement des capacités. Il a appelé à un nouvel objectif financier quantifié et à une feuille de route claire pour l'atteindre.

L'Arabie saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a appelé à préserver l'équilibre entre les points de l'ordre du jour, en particulier au titre de l'article 6, et a appelé à étendre le plan d'action du Comité d'experts de Katowice sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte (KCI) en raison des retards accusés à cause de la COVID-19.

Le Bhoutan, au nom des PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA), a parlé du financement, de l'adaptation et du soutien pour faire face aux pertes et dommages comme étant des questions prioritaires, soulignant que « la finance consiste désormais à rétablir la confiance ». Le délégué a appelé à l'opérationnalisation du Réseau de Santiago sur les pertes et dommages, et a souhaité voir la COP et la CMA continuer d'avoir autorité pour régir le Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages associés aux impacts du changement climatique (MIV).

Signalant qu'elle a récemment ratifié l'Accord de Paris, la TURQUIE a déclaré que son retrait d'une proposition de point de l'ordre du jour sur un amendement à l'Annexe I de la Convention était une indication de la volonté du pays de travailler de manière constructive.

L'Argentine, au nom de l'ARGENTINE, du BRÉSIL et de l'URUGUAY, a souligné que le financement climatique est crucial pour la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris et pour une plus grande ambition et, mettant en garde contre les « nouvelles catégories », a souligné que tous les pays en développement ont besoin d'aide pour une relance durable. Le délégué a proposé un organe axé sur l'avancement de l'objectif de financement climatique pour l'après 2025, avec une représentation égale des pays développés et des pays en développement, et des activités spécifiques claires.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom de la COALITION DES NATIONS DES FORÊTS PLUVIEUSES, a souligné l'importance mondiale de la réduction des émissions découlant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) et la nécessité de résultats constructifs en matière de transparence. Concernant l'article 6, la déléguée a exhorté à ne pas « taxer l'atténuation pour financer l'adaptation », précisant que tous les crédits futurs doivent être couverts par les CDN.

Le Guatemala, au nom du SYSTEME D'INTÉGRATION D'AMÉRIQUE CENTRALE, a appelé à la reconnaissance en tant que région très vulnérable au changement climatique, qui devrait bénéficier d'un accès prioritaire aux mécanismes de financement. Le délégué a demandé une mobilisation urgente des ressources, une augmentation de l'aide publique au développement et des efforts d'adaptation renforcés.

LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET LES AUTORITÉS MUNICIPALES ont souligné la nécessité d'une action climatique à plusieurs niveaux et ont appelé à canaliser les ressources vers le niveau local.

LES INSTITUTIONS NON GOUVERNEMENTALES INDÉPENDANTES DE RECHERCHE ont appelé à parvenir à un accord sur les éléments en suspens du règlement de Paris afin d'assurer la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris et ont noté que la science est prête à soutenir le travail des parties.

Les ONG SYNDICALES ont souligné que chaque secteur doit se dé-carboniser, mais que cela nécessite d'impliquer les travailleurs dans le dialogue social, de garantir des emplois de qualité assortis d'une protection sociale, et de dispenser une sensibilisation au climat.

LES FEMMES ET GENRE ont déploré les meurtres de défenseurs de l'environnement, appelant à la sauvegarde des droits humains et à l'investissement dans la justice régénérative. Les impacts de ne pas limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°C seront dévastateurs, a déclaré la déléguée, soulignant qu'« il n'y a pas de temps pour les discours creux ».

Le CLIMATE ACTION NETWORK (CAN) s'est dit préoccupé par la participation considérablement réduite des observateurs. La déléguée a déclaré que les crises sanitaires et climatiques mondiales ont accru les inégalités et que CAN fera tout son possible pour que cette COP fournisse ce dont les personnes vulnérables ont besoin dans le monde.

L'organisation JUSTICE CLIMATIQUE MAINTENANT ! a déploré l'exclusion des observateurs et a exigé la fin de l'ère des combustibles fossiles couplée à des objectifs de « vrai zéro » conformes à l'équité et aux parts équitables.

Les AGRICULTEURS ont souligné le potentiel des agriculteurs et de l'agriculture à contribuer à l'action climatique, notant que seulement 15 % des financements climatiques ont été alloués à l'agriculture et appelant à ce que ce déséquilibre soit corrigé.

LES PEUPLES AUTOCHTONES ont exprimé leur préoccupation au sujet des solutions basées sur la nature élaborées sans la contribution des peuples autochtones et sans leur

consentement libre, préalable et éclairé. La déléguée a appelé à l'adoption et à la mise en œuvre du projet de deuxième plan de travail de la Plate-forme des communautés locales et des peuples autochtones (LCIPP).

Les ONG DE JEUNESSE ont appelé à « agir aujourd'hui à la COP 26 », exhortant les parties à finaliser le règlement de Paris. Citant l'appel du Secrétaire général de l'ONU à « donner aux jeunes un siège à la table de prise de décision », ils ont demandé un engagement significatif des électeurs lors de la réunion.

Conférence des Parties (COP)

Questions d'organisation : Règlement intérieur : Les Parties ont convenu d'appliquer le projet de règlement intérieur (FCCC/CP/1996/2), à l'exception du projet d'article 42 sur le vote. La présidence de la COP tiendra des consultations.

Adoption de l'ordre du jour : Sharma a parlé des consultations sur l'ordre du jour et a présenté les propositions de la présidence concernant les nouveaux articles de l'ordre du jour proposés par les parties. Concernant les propositions du Gabon, avancées au nom du Groupe africain, et de la Bolivie, concernant l'adaptation aux ordres du jour de la COP et de la CMA, Sharma a proposé que l'ordre du jour de la CMA inclue un article sur les « questions relatives à l'adaptation » qui comprendra les rapports du Comité de l'adaptation pour 2019 et 2020, le rapport du Comité d'adaptation pour 2021 et les travaux sur l'objectif mondial d'adaptation. Concernant la proposition du Groupe africain d'ajouter des sous-points au titre d'un point de la CdP sur le Comité permanent des finances (SCF), il a proposé d'inclure une note de bas de page reconnaissant la proposition du Groupe africain. Il a suggéré de tenir des consultations de la présidence sur ces questions.

Sharma a en outre proposé d'aborder deux propositions sous les articles « existants » :

- Un bilan du soutien financier et des moyens de mise en œuvre des approches politiques alternatives, proposé par la Bolivie, à traiter dans le cadre du SCF et des orientations pour les discussions du Fonds vert pour le climat (FVC) ; et
- Représentation géographique équitable dans les organes constitués, proposée par la Géorgie, à traiter lors des consultations sur les candidatures aux organes constitués.

Sharma a proposé des consultations présidentielles au lieu d'ajouter les articles suivants à l'ordre du jour :

- Besoins particuliers et circonstances particulières de l'Afrique, proposé par le Gabon, pour le Groupe africain ; et
- Etablissement de rapports et examen conformément à l'article 13 de l'Accord de Paris (cadre de transparence renforcé) : fourniture d'un soutien financier et de renforcement des capacités aux pays en développement, proposé par la Suisse, pour le GIE.

Concernant la proposition de la Bolivie d'un article à l'ordre du jour de la COP sur des réductions d'émissions réelles équitables, justes, ambitieuses et urgentes désormais compatibles avec une trajectoire visant à réduire la température en dessous de 1,5°C, Sharma a indiqué que la question serait abordée lors de consultations menées par la présidence sur les décisions de couverture globale de la réunion et des événements tels que le Sommet des dirigeants mondiaux, la Journée de la science et de l'innovation et des sessions sur le rapport du GTI du GIEC. La BOLIVIE a déploré l'exclusion de l'article. La déléguée a souligné la nécessité pour les pays développés de reconnaître leur responsabilité historique en entreprenant des réductions immédiates des émissions et en compensant les pays en développement.

Le TIMOR-LESTE a demandé d'examiner l'article sur le MIV dans le cadre à la fois de la CdP et de la CMA. Sharma a confirmé qu'il y aura des consultations de la présidence sur les pertes et dommages.

Le VENEZUELA a appelé à l'inclusion des impacts des mesures coercitives unilatérales sur le changement climatique et l'action climatique dans les programmes de la CdP et de la CMA. Suggérant que les ordres du jour existants sont propices à de telles discussions et faisant état de vastes consultations sur l'ordre du jour, Sharma a appelé les parties à procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

Acceptant ces propositions, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour (UNFCCC/CP/2021/1/Add.2), suspendant les articles sur les propositions d'amendements à la Convention et le deuxième examen de l'adéquation de l'article 4.2(ab) de la Convention (sur les engagements d'atténuation des parties visées à l'annexe I).

Organisation des travaux : L'UKRAINE a proposé, et les parties ont accepté, de reporter l'examen de l'article sur les rapports et l'examen des parties visées à l'annexe I.

- Les points suivants ont été renvoyés aux groupes de contact :
- Questions relatives aux finances, à l'exception des questions relatives au SCF ; et

• Développement et transfert de technologies : Examen de la constitution du Conseil consultatif du Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN).

L'article suivant a été renvoyé à des consultations officielles :

• Développement et transfert de technologies : Deuxième revue du CRTC.

Dates et lieux des futures sessions : Sharma a signalé que le groupe régional africain avait désigné l'Égypte comme hôte de la COP 27. Il a encouragé les groupes régionaux concernés à accélérer les consultations sur les hôtes de la COP 28 et de la COP 29. La présidence consultera les groupes à ce sujet.

Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA)

Le président de la CMA, Sharma, a ouvert la session.

Questions d'organisation : Adoption de l'ordre du jour : Le VENEZUELA a réitéré l'appel à des discussions sur les mesures coercitives unilatérales. Le TIMOR-LESTE a réitéré que les résultats des discussions du SBI sur les pertes et dommages devraient être examinés à la fois par la CdP et par la CMA. La CMA a adopté l'ordre du jour (FCCC/PA/CMA/2021/1/Add.2).

Sharma a confirmé les consultations de la présidence comme expliqué lors de la plénière d'ouverture de la CdP.

Organisation des travaux : La CMA a adopté l'organisation des travaux. Les articles suivants ont été renvoyés aux organes subsidiaires :

- Questions relatives à l'adaptation : rapports du Comité d'adaptation (pour 2019 et 2020) ; et pour 2021 et les travaux sur l'objectif mondial d'adaptation ;
- Questions méthodologiques liées au cadre renforcé de transparence de l'action et de l'accompagnement ;
- Le MIV ;
- Rapport annuel conjoint du Comité exécutif de la technologie (TEC) et du CTCN ; et l'alignement entre l'examen du CRTC et l'évaluation périodique ;
- Renforcement des capacités dans le cadre de l'Accord de Paris ;
- Rapport du forum sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte ;
- Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris ; et
- Questions administratives, financières et institutionnelles.

Des groupes de contact seront convoqués dans le cadre de la CMA pour traiter les points suivants :

- Registres publics dans le cadre de l'Accord de Paris ;
- Questions relatives au financement : Orientations pour le FVC et Orientations pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ;
- Questions relatives au Fonds d'adaptation, avec le groupe de contact CMP pour cette question ;
- Nouvel objectif quantifié collectif sur le financement climatique ; et
- Compilation et synthèse et rapport de synthèse sur l'atelier en session sur les communications biennales d'informations relatives à l'article 9.5 de l'Accord de Paris (transparence financière ex ante).

Des consultations informelles se tiendront sur la première évaluation périodique de l'efficacité et de l'adéquation de l'appui fourni au Mécanisme technologique.

Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP)

Le président de la CMP, Sharma, a ouvert la session.

Questions d'organisation : Adoption de l'ordre du jour : À la demande de l'UKRAINE, le sous-article sur le rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les parties visées à l'annexe B a été reporté à la CMP 17. Les ILES SALOMON ont fait part de préoccupations concernant la documentation mais aussi concernant le fait qu'il y a des informations importantes dans les rapports, et ont suggéré la tenue de consultations officielles. Sharma a suggéré que le SBI s'occupe de l'affaire. Les parties ont adopté l'ordre du jour et ont convenu de l'organisation des travaux.

Election de membres supplémentaires du bureau : Sharma a noté que les nominations étaient toujours en attente.

Etat des ratifications : Sharma a indiqué que l'amendement de Doha au protocole de Kyoto est entré en vigueur le 31 décembre 2020 et, qu'à la date du 30 octobre 2021, 147 parties avaient accepté l'amendement de Doha.

Questions relatives au Mécanisme de Développement Propre (MDP) : Sharma a noté les liens entre le MDP et les discussions au titre de l'Article 6 de l'Accord de Paris. La CMP a convenu d'établir un groupe de contact sur ce point.

Questions relatives à la mise en œuvre conjointe : La CMP a pris note des rapports annuels du Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe (FCCC/KP/CMP/2020/4 et 2021/6).

Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation (2020 et 2021) : Un groupe de contact a été établi.

Rapport du Comité de conformité : La CMP a pris note des rapports (FCCC/KP/CMP/2020/3 et 2021/5) et a invité les parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires afin de soutenir les travaux du Comité. L'élection des membres du Comité de Conformité se fera lors de la plénière de clôture de la CMP.

Rapport de la Table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ambition accrue des engagements du Protocole de Kyoto : La Présidence mènera des consultations.

SBSTA

Le président du SBSTA, Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo), a ouvert la réunion, rappelant aux parties la fenêtre d'opportunité pour lutter contre le changement climatique, qui est en train de se refermer rapidement. Le SBSTA a adopté son ordre du jour (FCCC/SBSTA/2021/2) et l'organisation des travaux.

Election des membres du bureau autres que le président : Mpanu Mpanu a indiqué que les consultations à ce sujet sont en cours.

Organisation des travaux : Les articles suivants ont été reportés à la SBSTA 56 (juin 2022) :

- Questions méthodologiques au titre de la Convention ;
- Questions méthodologiques dans le cadre du protocole de Kyoto ; et
- Mécanismes marchands et non marchands au titre de la Convention.

Les groupes de contact se réuniront :

- Questions liées à la science et à l'examen : deuxième examen périodique de l'objectif mondial à long terme au titre de la Convention et des progrès globaux vers sa réalisation ;
- Questions méthodologiques dans le cadre de l'Accord de Paris, avec des consultations informelles sur les sous-points ; et
- Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris, avec consultation informelle sur les sous-articles.

Des consultations officielles se tiendront sur :

- Le programme de travail de Nairobi ;
- Les sources d'entrée pour l'inventaire mondial ; et
- Les questions liées à la science et à la revue : Recherche et observation systématique.

Rapport du comité d'adaptation (pour 2019, 2020 et 2021) : Le coprésident du comité d'adaptation a présenté un rapport sur les progrès constants du comité malgré la pandémie, l'achèvement de toutes les activités du plan de travail triennal pour 2019-2021, et les progrès accomplis sur les mandats de la CMA, y compris sur l'objectif mondial sur l'adaptation. Des consultations officielles se tiendront.

Rapport du Comité exécutif du MIV (pour 2020 et 2021) : Le Comité exécutif du MIV (ComEx) a présenté des mises à jour sur ses travaux en 2020 et 2021, en soulignant, entre autres, l'opérationnalisation de cinq groupes d'experts couvrant tous les axes de travail stratégiques ; et le plan annoté du rapport de synthèse pour contribuer au Bilan mondial. Des consultations officielles se tiendront.

Les ILES SALOMON ont souligné la nécessité d'examiner les questions liées au MIV par la CdP et la CMA, et ont demandé l'assurance que tout projet de décision sera soumis aux deux organes. Soulignant que la présidence convoquera des consultations, Mpanu Mpanu a encouragé les parties à se concentrer sur le contenu.

LCIPP : Les coprésidents de la LCIPP ont fourni une mise à jour des travaux de la plate-forme, y compris un nouveau projet de plan de travail. Des consultations informelles se tiendront.

Mise au point et transfert de technologies : Rapport annuel conjoint du TEC et du CRTC : Le TEC et le CRTC ont fourni des mises à jour sur les progrès accomplis, y compris sur la mise en œuvre du plan de travail du TEC et sur les demandes reçues par le CRTC. Des consultations informelles se tiendront.

Mesures de riposte : Le KCI a rendu compte des progrès accomplis vers l'achèvement de son plan de travail, signalant la publication de deux documents techniques. Un groupe de contact conjoint avec le SBI se réunira.

Rapports annuels sur les examens techniques : examen technique des informations communiquées par les parties visées à l'annexe I : Le SBSTA a pris note des rapports (FCCC/SBSTA/2020/INF.5 et 2021/INF.3).

Examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'Annexe I : Après une intervention de l'UKRAINE, le SBSTA a accepté de reporter l'examen de cet article.

Examen technique des inventaires de GES et d'autres informations communiquées par les Parties visées à l'Annexe I : Le SBSTA a pris note des rapports (FCCC/SBSTA/2020/INF.4 et FCCC/SBSTA/2021/INF.5).

Déclarations d'organisations intergouvernementales :
Mpanu Mpanu a déclaré qu'il tiendrait des consultations sur la coopération avec les organisations internationales.

Le GIEC a signalé la publication de la contribution du GT I au sixième rapport d'évaluation du GIEC et a parlé des progrès accomplis vers l'achèvement et l'approbation des contributions des GT II et III au début de 2022.

Le PROGRAMME MONDIAL DE RECHERCHE SUR LE CLIMAT DU SYSTEME MONDIAL D'OBSERVATION DU CLIMAT a mis l'accent, entre autres, sur les « activités phares » relatives aux risques climatiques et à la formation en science du climat.

L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE a salué sa nouvelle politique d'engagement en faveur du libre échange de données et a déploré les 40 % de chances que la température mondiale moyenne annuelle atteigne temporairement 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels au cours d'au moins une des cinq prochaines années.

Le COMITÉ SUR LES SATELLITES D'OBSERVATION DE LA TERRE et le GROUPE DE COORDINATION POUR LES SATELLITES MÉTÉOROLOGIQUES ont parlé d'une feuille de route qui soutient le Bilan mondial et les activités CDN. Le SYSTEME MONDIAL D'OBSERVATION DU CLIMAT a mis en exergue son travail de soutien aux mesures d'adaptation. La COMMISSION INTER-GOUVERNEMENTALE Océanographique a déploré que seulement 7% de la surface de l'océan soit couverte par l'observation, et a appelé à une plus grande prise en compte des océans.

L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE a salué l'objectif zéro net de l'industrie mondiale du transport aérien d'ici 2050. La CHINE a fait part de sa déception, déclarant qu'il n'y avait pas de consensus sur un objectif mondial, et a souligné le respect du principe des RCMD-RC.

L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) a partagé des mises à jour, portant notamment sur : la stratégie initiale de l'OMI pour réduire les GES ; et des mesures obligatoires à court terme pour réduire l'intensité carbone du transport maritime international d'au moins 40 % d'ici 2030. Le JAPON a appelé à une réglementation universelle et a déclaré que l'introduction du principe des RCMD fausserait les règles du jeu. Le VENEZUELA a appelé à : établir une différenciation dans les actions et les mesures dans l'aviation et la navigation internationales ; préserver l'équilibre des marchés mondiaux de l'énergie et leur stabilité des prix ; et aligner les mécanismes de l'OACI et de l'OMI sur l'article 6 de l'Accord de Paris.

Atelier technique informel sur l'élaboration de tableaux et de formats de rapport communs liés au cadre de transparence amélioré : Dans cet atelier, coprésidé par Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et Xiang Gao (Chine), les délégués ont discuté des questions techniques en suspens liées au cadre de transparence amélioré, et ont procédé à une réflexion sur les projets de tableaux présentés par le Secrétariat. L'atelier n'a produit aucun résultat formel ou informel.

Au sujet des tableaux de déclaration communs pour la déclaration des inventaires de GES, l'UE, les États-Unis, la Suisse, pour le GIE, et le Malawi, pour les PMA, ont soutenu un travail à partir des projets de tableaux comme point de départ des négociations.

SINGAPOUR et la CHINE ont signalé des divergences entre les catégories de sources de GES incluses dans les projets de tableaux, et celles utilisées dans les directives de 2006 du GIEC sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Le BRÉSIL, le JAPON et l'UE ont expliqué que les divergences sont dues au fait que les projets de tableaux sont basés sur les tableaux actuellement utilisés pour les rapports d'inventaire par les parties de l'Annexe I.

Les points de vue ont divergé quant à savoir s'il y aurait des tables d'entrée et de sortie distinctes. Le BRÉSIL, la CHINE et l'Arabie Saoudite, au nom du GROUPE ARABE, y ont apporté leur appui, et l'Australie, le Canada et le Japon s'y sont opposés.

Concernant les formats de tableaux communs pour la communication d'informations afin de suivre les progrès sur les CDN, les parties ont discuté des intersections avec les négociations de l'Article 6. Les États-Unis et le Canada ont soutenu l'ajout d'un espace réservé pour un texte reflétant les options en suspens dans le libellé de l'Article 6, tout en soulignant, avec le Costa Rica, parlant au nom de l'AILAC, le mandat d'aller de l'avant. Le GIE a souligné que certaines parties s'engagent déjà dans des approches coopératives au titre de l'article 6.2. L'ARABIE SAOUDITE a appelé à reporter les discussions sur ce point en attendant que les négociations sur l'article 6 soient finalisées.

L'atelier s'est de nouveau réuni dans l'après-midi, en se concentrant sur les formats tabulaires communs pour rapporter les informations sur le soutien.

Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

La Présidente du SBI, Marianne Karlsen (Norvège), a ouvert la session, soulignant la nécessité pour les parties d'aller de l'avant avec les textes de négociation. Les Parties ont adopté l'ordre du jour provisoire (FCCC/SBI/2021/9), suspendant le sous-article 4(a) (informations contenues dans les communications nationales des Parties visées à l'Annexe I).

Organisation des travaux : Les articles suivants ont été reportés à la SBI 56 (juin 2022) :

- Révision des modalités et lignes directrices pour la consultation et l'analyse internationales ;
- Mécanismes liés au Protocole de Kyoto ; et
- Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologie.

Les groupes de contact se réuniront :

- Dispositions pour les réunions inter-gouvernementales ; et
- Questions administratives, financières et institutionnelles.

Des consultations informelles se tiendront sur :

- Délais communs ;
- Koronivia travail conjoint sur l'agriculture ;
- Rapport du Comité d'adaptation ;
- MIV ;
- Questions relatives aux PMA ;
- Plans nationaux d'adaptation ;
- Transfert de technologie et développement ;
- Questions relatives au Fonds d'adaptation ;
- Questions relatives au renforcement des capacités ;
- Genre et changement climatique ; et
- Questions liées à l'action pour l'autonomisation climatique.

Rapports et examen des parties visées à l'annexe I :

L'UKRAINE a réitéré ses préoccupations sur ce point et a proposé de reporter l'examen de ce point et des sous-points connexes jusqu'à ce que le Secrétariat modifie la documentation. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a déclaré que la CCNUCC n'est pas une plate-forme pour discuter des désaccords sur la Crimée. Karlsen a proposé, et les parties ont accepté, de reporter cet article de l'ordre du jour à la SBI 56 en juin 2022.

Rapports des Parties non visées à l'annexe I : Rapport et mandat du Groupe consultatif d'experts (GCE) (2020 et 2021) : Le GCE a rendu compte des activités en 2020 et 2021, y compris des ateliers régionaux de formation pratique, des webinaires régionaux et appui à l'analyse technique des rapports biennaux de mise à jour (RBA). Des consultations informelles se tiendront.

Fourniture d'un appui financier et technique : Le FEM a rendu compte des activités relatives à la préparation des communications nationales et des RBA. Des consultations informelles sur ce point seront organisées.

Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés : le SBI a pris note des rapports de synthèse.

Dans les coulloirs

Cela a été un « démarrage en douceur » pour la Conférence de Glasgow sur le changement climatique. Plutôt que de démarrer en trombe – l'arrivée de dirigeants du monde entier, avec l'examen minutieux de la sécurité et des médias que cela entraîne – la réunion a commencé par l'ouverture de tous les articles de fond à travailler. L'ouverture en douceur a donné aux délégués la possibilité d'essayer le régime des tests quotidiens, de récupérer leurs kits d'hygiène et de dire bonjour avec le coude. Les choses se sont déroulées aussi normalement qu'elles pouvaient se dérouler dans une COP tenue pendant une pandémie.

Mais cela ne veut pas dire que c'était facile. La limite annoncée de 10 000 personnes par jour dans la zone bleue a suscité bien des inquiétudes, certains rappelant les ravages causés par de tels quotas à Copenhague. La billetterie en plénière a entraîné la confusion parmi les parties, la colère de certaines organisations civiles et l'abrogation de la politique avant la fin de la journée. Un délégué de la société civile était frustré de se battre pour la logistique, craignant de voir de nombreuses ONG exclues des salles de réunion plénières, lundi.

Plusieurs ont noté que les ordres du jour révisés ont été téléchargés aux petites heures du matin. D'après les mots soigneusement choisis du président Sharma, il était clair, comme l'a dit un délégué, « que ces ordres du jour sont le premier compromis de la COP ». Il y aura d'autres compromis à venir. Étant donné les nombreux appels à l'urgence et à l'action rapide, il était peut-être approprié de commencer par les questions de fond. Beaucoup avaient le regard tourné vers les articles de l'ordre du jour qu'ils espèrent voir être conclus positivement à Glasgow, un délégué chevronné se déclarant tranquillement confiant sur l'article 6.